

**DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE
LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME AFRICAINE**

À l'occasion du premier congrès de l'Organisation Panafricaine des Femmes (OPF) qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, le 31 juillet 1974, la date du 31 juillet a été décrétée "Journée internationale de la femme africaine". Selon l'Union Africaine, l'OPF est la première et la plus ancienne organisation féminine africaine créée dans l'optique de « réunir toutes les organisations féminines africaines dans une plate-forme unique pour partager les bonnes pratiques, promouvoir les droits humains en vue d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes, soutenir la libération de l'Afrique et promouvoir la pleine intégration des femmes africaines dans le développement économique, social et politique du continent ».

En Côte d'Ivoire, plusieurs ONG féminines et coalitions d'organisations féminines ont été créés à l'effet de contribuer à la réduction des inégalités de genre qui constituent des obstacles à la réalisation des droits de la femme dans le pays. Ces inégalités sont perceptibles aussi bien dans la sphère publique que privée.

En effet, les violences basées sur le genre, les difficultés d'accès à la propriété foncière, l'exploitation économique figurent au nombre des obstacles qui limitent le total épanouissement des femmes. En sus, l'entrée et la progression des femmes dans la sphère politique se butent à plusieurs difficultés dont le système patriarcal caractérisant la gestion du pouvoir politique dans la croyance populaire.

Face à ces situations qui portent atteinte à leurs droits les plus fondamentaux, conformément à ses obligations internationales en matière de Droits de l'Homme, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans une dynamique de domestication des textes internationaux et régionaux de protection des droits de la femme dans son ordonnancement juridique interne.

C'est dans cette perspective, la loi 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, telle que modifiée par la loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 consacre le principe de l'égalité entre homme et femme, met en avant la protection des femmes contre toutes les formes de violences, renforce leurs droits politiques et promeut la parité dans l'accès aux responsabilités dans les administrations publiques et privées.

En outre, a été adoptée la loi N°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues. Cette loi institue des mesures en faveur d'une meilleure représentation de la femme au sein des assemblées élues.

En vue de soutenir les efforts de l'Etat, le Conseil National des Droits de l'Homme a mis en place le Programme de formation et de coaching des femmes pour les élections. Il a pour objectif principal d'accroître la participation des femmes aux élections, particulièrement aux élections régionales et municipales de 2023 en tant que candidates.

A l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme Africaine, le Conseil National des Droits de l'Homme tient à saluer les actions du gouvernement visant à améliorer la situation de la femme en Côte d'Ivoire. Le Conseil félicite également les associations féminines pour leur engagement et leurs efforts continus pour l'élimination des discriminations et inégalités dont sont victimes les femmes.

Au demeurant, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH):

- encourage le Gouvernement ivoirien à poursuivre les efforts visant à favoriser la réalisation des droits de la femme ;
- exhorte les Organisations de la Société Civile (OSC) à soutenir les actions de l'Etat en la matière et à mettre en place des initiatives visant leur plein épanouissement;
- exhorte les femmes à renforcer leur leadership et leur engagement dans le milieu politique ;
- exhorte la Commission Electorale Indépendante à veiller strictement au respect de la loi sur le quota, plus particulièrement au cours des élections régionales et municipales qui se dérouleront le 02 septembre 2023.

Enfin, le Conseil National des Droits de l'Homme réaffirme sa détermination à s'engager auprès du Gouvernement à œuvrer en faveur des droits fondamentaux de la femme.

Fait à Abidjan, le 31 juillet 2023

P/la Présidente et par intérim
La Vice-Présidente



Dr Marie-Paule KODJO

